

## Procès verbal du premier conseil d'école du 9 novembre 2017

Le rôle de chacune des parties présentes au conseil d'école est rappelé.

Le règlement intérieur du conseil d'école est expliqué.

### 1) Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Elles ont eu lieu le 13/10/17.

Sur les 86 électeurs inscrits, il y a eu 47 votants, 2 suffrages nuls et 45 exprimés (1 seule liste).

Les élues sont Corinne CHOPIN (CE1/MS), Claire CARULLA (CM2/GS), Elizabeth GUILLAUD (GS/MS).

Le mode de scrutin est compliqué (et consommateur de papier) pour une petite école comme Saurat avec une seule liste de candidats. Certains parents n'avaient pas compris qu'il s'agissait d'une liste entière et pensaient devoir choisir l'un des parents en barrant d'autres noms. Il serait intéressant de revoir les explications et simplifier le vote pour les années à venir.

La mission principale de ces représentants est de constituer un lien entre parents et enseignantes, si besoin, et d'assister aux trois conseils d'école annuels, où ils ont un droit de vote (une voix pour chaque représentant).

### 2) Modalités de communication avec les parents

1. La liaison « parents/parents » s'effectue via la boîte aux lettres verte, le panneau d'affichage, ou directement (coordonnées personnelles transmises dans le cahier de liaison). Une adresse mail dédiée aux représentants des parents vient d'être créée, elle perdurera d'une année sur l'autre (quels que soient les parents élus) : [delegatesparentssaurat@gmail.com](mailto:delegatesparentssaurat@gmail.com) .

Le procès-verbal du conseil d'école sera par ailleurs consultable sur le site internet de la mairie.

1. Les liaisons enseignantes/parents s'effectuent par le biais du **cahier de liaison violet (à signer systématiquement)**. Le code des couleurs des documents collés est rappelé (blanc : école/ALAE, orange : association des parents d'élèves, rose : mairie, vert : représentants des parents d'élèves).

Les réunions de rentrée ont eu lieu le 07/09 (Mater), le 12/09 (CP), le 15 /09 (CE1/CE2), le 21/09 (CM).

Il a été fait le choix de dates différentes pour permettre aux parents ayant plusieurs enfants inscrits d'assister à chaque réunion (explication des projets de classes, règles de fonctionnement, programmes, etc...).

Des réunions personnalisées, équipes éducatives auront lieu en cours d'année (suivi des élèves, bilans périodiques, dès que le besoin s'en fera sentir ...).

Il est rappelé que les familles sont encouragées à venir rencontrer les enseignantes chaque fois qu'elles en ressentent le besoin, mais que ceci doit impérativement passer par une prise de rendez-vous, les entrevues étant inenvisageables avant le début des cours, à l'improviste.

1. Les évaluations de Maternelle : Elles s'effectueront par le biais du « Carnet de suivi » et chaque famille sera reçue pour faire le point (entre janvier et

mars).

d. Les évaluations Cycles 2 et 3 : Elles sont données à voir en fin de période (en général), sauf si trop courte, dans le cahier gris. Fin janvier et fin juin, les parents se verront remettre l'extrait du **livret scolaire numérique**, évaluation « positive », résumant les points forts de l'élève et ceux à renforcer.

e. Les Evaluations Nationales de CP ont eu lieu fin septembre. Les résultats sont transmis à l'inspection du département.

Il est re-explicité que le maintien n'est plus « légal », sauf cas particuliers de PPS (enfant ayant un handicap reconnu par la Maison Départementale du Handicap).

### 3) Classes, effectifs, personnel présent dans l'école, horaires

1. **3 classes** : TPS/PS/MS/GS maternelle + CP : Mme BUENO  
CE1/CE2 : Mme CHEVALLIER  
CM1/CM2 : Mme RIPOLL

1. **Effectifs** : - 26 élèves en Mater / CP à 1 TPS + 6 PS + 6 MS + 9 GS + 4 CP (dont 1 PPS avec AVS 10h/semaine)  
- 19 élèves en CE1/CE2 à 7 CE1 (dont 1 PPS avec AVS 20h/semaine ; et 1 PPS avec AVS mutualisé 10h/semaine) + 12 CE2 (dont un élève en attente de validation de PPS)  
- 22 élèves en cycle 3 à 11 CM1 (dont 1 PPS avec AVS 20h/semaine) + 11 CM2  
= **67 élèves au total**

c. **AVS** : - Mme BARATA Dominique, pour un enfant de CE1 (PPS) : 20h/semaine  
- Mme VERGES Sylvaine, pour un enfant de CM1 : 20h/semaine  
- Mr ARBOUILLE Olivier, pour un enfant de CP et un de CE1 : 10h/semaine chacun

1. **SESSAD** : Le Services de soins à domicile intervient dans l'école pour 2 enfants (CP et CE1). Il s'agit d'une éducatrice, et d'une psychologue, intervenant chacune une fois par semaine (mercredi et vendredi).

1. **Horaires, accueil des élèves** : 9h / 12h (y compris le mercredi) - 14h15 / 16h30.

Les enfants sont accueillis par les enseignantes 10 minutes avant l'heure du début des cours.

L' ALAE assure l'accueil le matin de 8h à 8h50, de 12h à 14h05, et le soir après la classe de 16h30 à 18 h.

Les horaires des repas sont de 12h à 13h30

Les TAP ALAE ont lieu de 13h30 à 14h15, avec accueil échelonné des élèves par les enseignantes à partir de 14h05.

Les APC se déroulent de 13h30 à 14h05 les : lundi, mardi, jeudi (sauf semaines précédent et suivant des vacances). Chaque enseignant a un volume horaire de 36h / an pour programmer ces APC avec les élèves qui en ont besoin et avec accord des parents.

1. **Décloisonnements** : Les CP participent à divers projets de cycle 2 avec les CE1/CE2 de Mme CHEVALLIER (découverte du monde, USEP, piscine, chorale, rencontre chantée), ils sont donc amenés à intégrer la classe CE1/CE2 occasionnellement ou à « sortir » de l'école avec eux.

(arrangement interne visant à « soulager » la classe mater durant le temps d'un atelier...).

1. **Remplacement de la directrice en cas d'absence** : Mme Ripoll assurera cette fonction.

#### 4) Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est lu, approuvé et voté à l'unanimité.

La directrice rappelle qu'il est affiché sur le panneau d'affichage extérieur et dans chaque classe, et qu'il est lu et expliqué pour les classes de cycle 2 et 3. ***Une attention particulière est portée sur la partie « absentéisme », et il est expliqué que pour les Conventions de soins sur le temps scolaire, il faut une validation obligatoire de l'IEN.***

Les absences doivent être justifiées et expliquées dans le cahier violet, faute de quoi, à partir de la 5<sup>ème</sup> demi-journée d'absence non justifiée dans un mois, la directrice a pour obligation d'en faire le signalement. Pour une absence longue, les parents doivent adresser une lettre à l'inspection du département par le biais de la directrice.

La prise de médicament pendant le temps scolaire (même avec ordonnance, même homéopathie) est impossible. Pendant de temps périscolaire, en cas de traitement antibiotique, un parent doit venir à l'école sur le temps du repas pour administrer le médicament à son enfant.

Les jeux personnels des enfants (hors jeux de valeur) sont tolérés pendant les récréés mais pas pendant l'ALAE (où déjà beaucoup de jeux).

#### 5) Projet d'école (2016/2019)

##### Présentation

Le projet d'école est un « programme d'objectifs pour favoriser la réussite du parcours scolaire obligatoire de tous les élèves ».

**Il est conçu par l'équipe enseignante de l'école**, après évaluation des points forts et points faibles de l'école et du niveau général des élèves (toutes classes confondues).

Son programme se déroule sur 3 ans et **favorise la transversalité des matières et entre les classes.**

1. Présentation des 3 axes de travail / 3 priorités retenues :
  - 1) **Développer l'accès à la culture, sous ses diverses formes (PEAC)**
  - 2) **Automatiser la conscience orthographique, en privilégiant la production d'écrits**

### 3) Réguler les comportements « inadaptés » de certains élèves en collectivité

#### Actions envisagées :

1) - **Arts visuels** : Fresque cour + « école et cinéma » + inscription à des spectacles de professionnels (théâtre, ...) + concours « Mémoire de Poilus » (CM).

- **Education musicale** : Chorale d'école + rencontre chantée (CP - CE - CM)

- **Littérature** : « Prix des Incorruptibles » (Mater) + Prêt BCD (bibliothèque de classe) + sorties bibliothèque intercom + Rallye Lecture sur le thème de l'Histoire (CM) + Rallye lecture sur livres avec questions de compréhension (CE).

- **Culture scientifique** : Rallye maths (CM/CE) + rallye sciences (CE) + participation à la semaine de la science + concours Castor et Algoria (apprentissage de la programmation informatique).

2) - **Mise en place d'outils communs** (porte-vues leçons)

- **Instauration de règles communes de relecture / auto-correction**

- « **Dictées flash** »

- « **Jogging d'écriture** » (« production d'écriture de quelques phrases, renouvelée fréquemment »).

3) - **Discussions à visée philosophique**

- **Proposition d'activités basées sur le respect de soi et des autres** (TAP : judo, yoga?)

- **Maintien du lien avec les familles**

- **Inclusion « optimale » des élèves en situation de handicap**

#### Autres activités :

- Piscine : 7 séances au total (au lieu de 8 cause USEP) : 5 pour chaque classe / 4 pour la maternelle / 7 pour les CP (qui se greffent tantôt aux Mater, tantôt aux CE). L'organisation des séances est expliquée et il est rappelé le problème récurrent du manque de parents agréés inscrits pour nous accompagner. La séance du 19/10 a dû être annulée pour les CM, en raison d'un nombre insuffisant d'accompagnateurs.

- Projection sur le Népal : en présence des réalisateurs. Sur le thème de l'année « Les 4 coins du monde ». Les enfants ont été très intéressés par la découverte de la vie des enfants au Népal.

- Journée Pêche : Elle aura lieu début juin.

- Sortie au muséum CM : Elle s'est déroulée le 15/09/17.

- Sortie de fin d'année : Elle se déroulera au Parc de la préhistoire (en amont du thème qui sera abordé l'an prochain).

## Bilan initial des comptes de la coopérative scolaire

solde de départ (septembre 2017) : **2231.29€**

### SORTIES : Prévisions

### ENTRÉES

USEP	3x300 = environ 900	- Remboursement USEP	635.50
Cinéma	3x200 = environ 600	- Participation parents	595
Sortie rencontre d'année	environ 200	- Remboursement transports	372 (?)
Les corruptibles	106.73	- Photos scolaires	300 ?
Transports	480 + 300 + 250 = 1030	- Kermesse fin d'année	300 ?
Noël	100	- Subvention mairie	500 ?
Projets divers (cahiers de voyageurs)	158	- Participation Asso Parents d'élèves	605 + 400 = 1000
Cotisations diverses	environ 500 (USEP : 239)		
Sortie fin d'année	400 ?		

= environ **4000 euros**  
(dépenses)

= environ **3700 euros**  
(recettes)

**2231.29 - 40000 + 3700 = environ 1930 euros (fin  
d'année)**

*Participation des familles (rappel) : 15 euros par enfant, 20 euros pour  
pour 3*

30 euros pour 4

## 7) L'association des parents d'élèves

Les membres du bureau restent inchangées. Sandrine PAPY, Présidente ; Jennifer FEUILLANT, trésorière.

Les enseignantes remercient ces membres pour leur implication, et saluent le fait que l'association soit toujours prête à aider la réalisation des projets pédagogiques.

D'un commun accord, la participation financière envisagée pour l'année sera destinée à la sortie au muséum (605 €) + Sortie de fin d'année (400€) + Sortie pêche.

Le loto 2016 a rapporté 1000 €, la vente des fleurs du printemps : 800 €.

Les projets pour 2017-2018 : loto au Saurathon, loto en mars, vente de chocolats de Noël, Carnaval.

## 8) et 9) Activités périscolaires : ALAE, cantine, TAP, APC :

- **Rappel APC** : Lundi / Mardi / Jeudi de 13h30 à 14h05

- **Intervention ALAE** :

5 animateurs le midi, 2 à 3 animateurs pour l'ALAE le matin et le soir.

Les effectifs à la cantine sont très chargés le lundi et le mardi. Pour les parents qui le peuvent, inscrire leur enfant à la cantine le jeudi ou le vendredi soulagerait le service le lundi et mardi.

Différents projets éducatifs :

- thème de l'oiseau (pour les CM),

- thème de la laïcité : réalisation d'un film sur tous les ALAE (le 24 novembre à Saurat).

- Thème des 4 coins du monde.

- Concours ALAE fleuris

- Projet d'échanges inter CLAE.

## 10) Bilan mairie

Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux de rénovation réalisés cet été.

Des problèmes sont survenus à la rentrée : Inondation dans le local de la photocopieuse et local de ménage en raison d'une mauvaise évacuation des eaux usées ; absence de ligne téléphonique les dix premiers jours de classe. La mairie a fait le nécessaire.

Des demandes sont toujours en attente : « petits » travaux de rentrée (liste donnée à Mr Lagarde), même si certains ont été réalisés pendant les vacances d'automne.

Pour l'affranchissement du courrier postal, la directrice a besoin d'un nouveau stock de timbres ; celui fourni l'an dernier est épuisé.

## 11) Hygiène et sécurité

- **Evacuation incendie** : Elle a eu lieu le 09/10/17 au matin. L'alarme a parfaitement bien fonctionné. Tout s'est bien passé (mis à part l'absence de l'escalier de secours).

Un aménagement s'avère toutefois indispensable : la pose d'une poignée sur la porte en bois de la courette, côté intérieur, de manière à pouvoir la tirer (Document unique transmis à la mairie).

- **PPMS** : Les 2 PPMS « **Risques majeurs** » et « **intrusion** » sont mis à jour. Une version de chacun d'entre eux a été envoyée au service en charge de la DSDEN, ainsi qu'à la mairie et l'ALAE.

**L'exercice de simulation « intrusion »** a eu lieu le lundi 16 octobre au matin. Mairie informée au préalable. Simulation plutôt bien déroulée : refuge à l'étage, dans la classe des CM.

**L'exercice de simulation inondation** aura lieu dans le courant de la 3<sup>ème</sup> période.

- **Plan Vigipirate** : Il est rappelé l'importance d'une vigilance accrue , du maintien des barrières indispensable devant le portail d'entrée, et de la fermeture systématique du portail et des différentes portes intérieures.

**Problème du film occultant posé sur la porte principale : il est de fait impossible de voir qui sonne au portail !! Nécessité de le remplacer par un film teinté afin que l'on puisse voir sans être vu de l'extérieur.**

## 12) Questions diverses

- **Rythmes / Horaires 2018/2019** : La mairie a fait passer une note d'information aux familles expliquant la tenue d'une réunion, le 10/11/2017, pour donner des explications sur la conférence de Mme Leconte à ce sujet.

Les enseignantes et les parents seront concertés prochainement par la communauté de communes pour les suites à donner.

Séance démarrée à 17h30, clôturée à 21h30.